## Direction Départementale des Territoires Services Risques Énergie Construction Circulation Urbanisme et Prévention des Risques LÉGENDE ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines pour les communes contraintes ( DTA ) R2 Communes de → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant) ANGEVILLERS - AUMETZ - BOULANGE - FONTOY HAVANGE - OTTANGE - ROCHONVILLERS - TRESSANGE ZONE JAUNE - Mouvements résiduels communes significativement concernées ( DTA ) → CONSTRUCTIONS AUTORISÉES SOUS RÉSERVE DE PRESCRIPTIONS PLAN DE PREVENTION **DES RISQUES MINIERS** ÉLABORATION PRESCRIPTION A.P. du 31 juillet 2003 15 octobre au 15 novembre 2004 ENQUETE PUBLIQUE du APPROBATION A.P. du 23 décembre 2004 1ère RÉVISION PRESCRIPTION A.P. du 19 février 2007 Mise en application immédiate A.P. du 22 juin 2010 ENQUETE PUBLIQUE du 16 mai au 17 juin 2011 APPROBATION A.P. du 30 septembre 2011 2ème RÉVISION PRESCRIPTION A.P. du 20 septembre 2021 Mise en application immédiate A.P. du 15 novembre 2022 Vu pour être ammené à l'arrêté N°2022-DDT-SRECC-UPR-15 du 15 vovembre 2022 Le Socrétaire Gépéral Ollvier DELCAYROU

Commune de SERROUVILLE

